

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2020

Prévention et lutte contre la pauvreté en Île-de-France : l'Etat présente sa stratégie pour 2021 et 2022

Face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire et dans le sillon des moyens massifs mobilisés par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, l'Etat précise sa stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté en Ile-de-France. Cette stratégie s'articule autour de 4 objectifs prioritaires : réduire la pauvreté des enfants et des jeunes ; assurer des conditions de vie dignes ; mieux accompagner vers le marché du travail ceux qui en sont le plus éloignés et mieux garantir l'accès aux droits.

Suite au lancement, il y a 2 ans, de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les acteurs régionaux ont travaillé à sa déclinaison en région Ile-de-France afin de déterminer les leviers les plus efficaces et les plus urgents à actionner. Nourri tant par la contractualisation entre l'Etat et les conseils départementaux que par les 150 membres des groupes de travail régionaux, ce travail permet à l'Etat de se donner une feuille de route pour les 2 années à venir. L'actualisation de cette stratégie a été rendu d'autant plus nécessaire que la crise actuelle engendre une hausse du risque de basculement vers la pauvreté des Franciliens les plus fragiles.

Afin d'y répondre de manière efficace, la stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté d'Île-de-France pour 2021 et 2022 renforce l'arsenal des actions menées par l'Etat pour soutenir les Franciliens les plus précaires, en s'appuyant sur les acteurs de terrain, et notamment sur les conseils départementaux et les partenaires associatifs. Ces actions opérationnelles sont articulées autour de 4 objectifs majeurs, qui répondent aux problématiques spécifiques de l'Île-de-France et permettent de donner visibilité et cohérence aux actions partenariales.

Le 1^{er} objectif consiste à réduire la pauvreté des enfants et des jeunes, dans une région où 32% de la population a moins de 24 ans, en se fondant tant sur la prévention par l'accueil du jeune enfant et la réussite scolaire que sur l'insertion des jeunes les plus fragiles, jusqu'à leur autonomisation. Pour cela, l'école, dont la vocation est précisément de créer les conditions de l'égalité des chances, est en

première ligne à travers notamment les dédoublements des classes de grandes sections de maternelle, de CP et de CE1 en REP et REP+, le déploiement du dispositif « Devoirs faits » au collège ou encore la mise en œuvre de l'opération « petits déjeuners ».

Le 2^e objectif vise à garantir des conditions de vie dignes à tous les Franciliens, la région étant particulièrement marquée par les phénomènes de sans-abrisme, de mal logement et de travailleurs pauvres, qui vont souvent de pair avec des indicateurs de santé négatifs et dont l'importance risque de croître avec la crise. L'Etat se fixe pour ambitions de réduire les risques sanitaires liés à la précarité, d'atteindre les objectifs territorialisés du « plan Logement d'abord » et de mieux adapter l'aide alimentaire aux besoins.

Le 3^e objectif, c'est de mieux accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi vers le marché du travail, dans une région économiquement dynamique mais marquée par de fortes inégalités sociales et professionnelles, que la crise risque d'augmenter. Pour y parvenir, l'Etat s'appuiera notamment sur les moyens exceptionnels du plan France relance, pour faciliter l'embauche des publics les plus éloignés de l'emploi, proposer un parcours personnalisé à ceux qui en ont besoin, augmenter les capacités d'emploi de l'insertion par l'activité économique et améliorer l'offre de formation.

Le 4^e objectif, c'est de garantir l'accès des Franciliens à leurs droits sociaux, l'Île-de-France étant particulièrement riche de structures et de dispositifs d'accompagnement social auxquels les bénéficiaires potentiels ne font pas nécessairement appel. Pour que les Franciliens recourent davantage aux dispositifs auxquels ils ont droit, l'Etat ambitionne, par exemple, de mieux mailler le territoire en points d'accès inconditionnel aux droits ainsi que d'améliorer le processus de domiciliation et la fluidité entre les divers acteurs de terrain des politiques sociales.

En 2020, la contractualisation entre l'Etat et les conseils départementaux a permis de soutenir les actions des départements à hauteur de 22 M€. Par ailleurs, une enveloppe de 1,8 M€ a permis de financer plus d'une cinquantaine de projets sur des sujets divers allant de la précarité alimentaire à l'aide à la mobilité, l'insertion des personnes allophones, l'accès au droit ou encore l'hébergement des sortants de l'aide sociale à l'enfance.

L'ensemble des actions opérationnelles et des mesures de la stratégie territorialisée de prévention et de lutte contre la pauvreté d'Île-de-France sont consultables ici :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/76123/492341/file/strat%C3%A9gie%20territorialis%C3%A9e%20SILP%20IDF%20.pdf>

Un renforcement de près de 10Mds€ des moyens consacrés à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

Face au risque de basculement des plus précaires vers la grande pauvreté lié aux

conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, le gouvernement a renforcé l'arsenal des actions de prévention et de lutte contre la pauvreté et augmenté massivement les moyens qui leur sont dédiés.

Au total, au niveau national, plus de **1,8Mds€** seront ainsi mobilisés pour financer les nouvelles mesures de lutte contre la pauvreté. Ils s'ajoutent aux **8Mds€** mobilisés par le budget de la stratégie pauvreté, aux mesures de lutte contre la pauvreté prises pendant la crise (**plus de 1,5Mds€**), et aux mesures de lutte contre la pauvreté du plan de relance (**plus de 6Mds€**).

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

